

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Agenda environnemental - Aide du Département aux particuliers pour l'achat d'une voiture électrique - Année 2019 - 8ème répartition et année 2020 -1ère répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer un montant total de subventions de 1 275 000 € à 255 particuliers dans le cadre d'une huitième répartition de crédits au titre de ce dispositif pour l'année 2019, conformément au détail figurant en annexe 1 du rapport ;
- d'attribuer un montant total de subventions de 390 000 € à 78 particuliers dans le cadre d'une première répartition de crédits au titre de ce dispositif pour l'année 2020, conformément au détail figurant en annexe 2 du rapport ;
- d'annuler les subventions allouées à 9 particuliers pour l'année 2019 dans le cadre de ce dispositif par les Commissions permanentes des 14 décembre 2018, 8 février, 24 mai et 18 octobre 2019, soit un montant total de 45 000 €, conformément au détail figurant dans le rapport ;
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexes 3 et 4 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées